



Commune de Merbes-le-Château

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article précédent et il sera fait mention si c'est pour la 2^{ème} ou 3^{ème} fois que la convocation a lieu : en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art L1122-15. Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

Art L1122-26. Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages : en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art L1122-27. Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du Conseil votent à haute voix. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée. Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande. Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages. Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu. L'alinéa précédent n'est pas applicable aux scrutins secrets.

Art L1122-28. En cas de nomination ou de présentation des candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- (1) Au cas où l'Assemblée est convoquée pour la 2^{ème} ou la 3^{ème} fois, mettre « avons l'honneur de vous convoquer pour la 2^{ème} (3^{ème}) fois.

CONVOCACTION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Collège Communal convoque le Conseil Communal pour la 1^{ère} fois à la séance qui aura lieu le Jeudi 02 juin 2022 à 19 h 00 à l'administration communale rue Saint Martin 71 à 6567 Merbes-le-Château

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. CPAS - Compte 2021 - Approbation
3. Fabrique d'Eglise de Fontaine-Valmont - Compte 2021- Approbation
4. Fabrique d'Eglise de Merbes-le-Château - Compte 2021- Approbation
5. Modification budgétaire n°1 - exercice 2022- Approbation
6. Rapport de rémunération 2022, relatif à l'année 2021 - Approbation
7. Comité pour la Protection et la Prévention au Travail - Plan d'Action Annuel (PAA) 2022
8. Requête en désignation d'un administrateur à succession vacante
9. Mission d'études en 2 phases relative au salon communal de Labuissière. Décision de recourir à I.G.R.E.T.E.C., associations de communes, société coopérative, Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi dans le cadre de la relation « in house »
10. Mission d'études en 2 phases relative à la salle Lengrand de Merbes-le-Château. Décision de recourir à I.G.R.E.T.E.C., associations de communes, société coopérative, Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi dans le cadre de la relation « in house »
11. Désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration du CSCH des travaux du PIMACI et de la mission de coordination sécurité santé, phase projet et réalisation des travaux - Arrêt du Cahier des Charges, du devis estimatif et choix du mode de passation du marché
12. Réaffectation et aménagement d'un ancien entrepôt communal en "Maison de village" - Réponse à l'appel à projets "Coeur de village" - Approbation
13. Règlement de Police de la circulation routière - Sens Unique Limité (SUL) Rue de la Vieille Cure - Abrogation de la décision du 28.04.2022
14. Contrat Rivière Sambre et affluents : Convention et programme d'actions 2023-2025
15. Charte - Un service citoyen pour tous les jeunes - Approbation
16. Intercommunale AIOMS - Assemblée Générale du ? - Ordre du jour - Approbation
17. Intercommunale BRUTELE - Assemblée Générale du 14/06/2022 - Ordre du jour - Approbation
18. Intercommunale CENEO - Assemblée Générale du 23 juin 2022 - Ordre du jour - Approbation
19. Intercommunale HYGEA - Assemblée Générale du 21/06/2022 - Ordre du jour - Approbation
20. Intercommunale IDEA - Assemblée Générale du 22/06/2022 - Ordre du jour - Approbation
21. Intercommunale IGRETEC - Assemblée Générale du 28/06/2022 - Ordre du jour - Approbation
22. Intercommunale INTERSUD - Assemblée Générale du 21/06/2022 - Ordre du jour - Approbation
23. Intercommunale ORES Assets - Assemblée Générale du 16/06/2022 - Ordre du jour - Approbation
24. Informations diverses
25. Questions des Conseillers

HUIS CLOS

26. Personnel enseignant - Congés de maladie et remplacement - Ratification
27. Brigadier ff responsable des bâtiments et des techniciennes de surface - Désignation au 01/06/2022

Par le Collège,

La Directrice Générale f.f.,
Estelle LOOSVELD

Le Bourgmestre,
Philippe LEJEUNE

